QUALITE DES INTRANTS AGRICOLES ET MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE SURVEILLANCE - BILAN 1997-2001

Direction Provinciale de l'Agriculture de Meknès - DPVCTRF

I. CONSTAT DE LA SITUATION DE LA QUALITE DES INTRANTS AGRICOLES EN 1997

Le diagnostic de la qualité des intrants agricoles réalisé en 1997 a fait ressortir que:

- La qualité des intrants agricoles n'était pas connue de manière précise, ce qui laissait beaucoup de place à la rumeur et aux hypothèses non vérifiées;
- Les intrants agricoles n'occupent pas la place qui leur revient dans les actions de contrôle de la qualité de la Division de la répression des Fraudes (DRF);
- Les actions de vulgarisation sont insuffisantes et leur impact parmi les agriculteurs est faible;
- La présence de produits de contre bande sur le marché qui sont de qualité douteuse inadaptés aux conditions marocaines et souvent à la limite de la date de péremption..

Mesures prises : Mise en place d'une circulaire inter ministérielle relative au plan de surveillance et de contrôle des intrants agricoles en 1997. Elle a été appliquée chaque année depuis lors.

Objectifs: Assurance d'une surveillance régulière et généralisée auprès des producteurs, conditionneurs, distributeurs et commerçants.

II. APPROCHE GLOBALE

La Direction de la Protection des Végétaux, des Contrôle Techniques et de la répression des fraudes (DPVCTRF) procède à des contrôles préalable:

- L'homologation de tous les pesticides avant leur utilisation au niveau de l'agriculture.
- La certification des semences et plants avant leur commercialisation sur le marché locale

Le plan de surveillance s'articule au tour de trois axes :

- La concertation avant l'action ;
- L'information des services et des partenaires ;
- Le contrôle raisonné ;

II-1 La phase de concertation :

Au moment de la mise en place de la nouvelle approche instituée par la circulaire de 1997 sus visée, la DPVCTRF a organisé dans plusieurs régions des réunions de concertation aussi bien avec les services extérieurs du Ministère concerné qu'avec les professionnels. Les modalités pratiques d'application de la circulaire ministrielle ont été mises au point

Les Directions Provinciales de l'Agriculture (DPA) et les Directeurs des Offices régionaux de mise en valeur Agricoles (ORMVA) ont été invités à faire participer tous leurs services en vue de rationaliser les actions de contrôle sur le terrain par des démarches fiables, raisonnées et justifiées, notamment en informant les services de la répression des Fraudes (RF) sur l'importance de l'utilisation du type d'intrant, la répartition géographique et la période de l'utilisation de l'intrant, les lieux de fabrication, de stockage, de vente, les flux d'importation,…

Les services de la répression des fraudes ont établi des plans d'action régionaux basés sur une connaissance précise et complète des monographies des secteurs.

II - 2 Les actions d'information

Les associations professionnelles ont été informées des dispositions prises par le Ministère et leur appui pour réussir la qualité des Intrants Agricoles a été vivement sollicitée.

L'affichage de la circulaire ministérielle a été réalisé au niveau des sièges des chambres d'agriculture et des associations professionnelles.

Une cellule centrale a été instituée au niveau de la Division de la répression des fraudes pour recevoir chaque semaine des services extérieurs les résultats de leurs investigations. Elle coordonne et anime les opérations de surveillance et de contrôle et collecte les informations selon un tableau modèle accompagné d'un compte rendu détaillé.

II - 3 Le contrôle

II - 3.1 La méthodologie d'intervention

La Direction Centrale a mis à la disposition des services extérieurs les informations nécessaires à la connaissance du secteur et des critères de qualité des intrants: textes réglementaires, normes d'échantillonnage, guides de contrôle, de prélèvement et d'acheminement des échantillons aux laboratoires, répertoire des revendeurs etc.

Chaque année et régulièrement depuis 1997, une campagne de contrôle et de surveillance de la qualité des intrants agricoles est déclenchée à partir du mois de septembre. Elle continue tout le long de l'année pour surveiller les intrants utilisés selon les saisons, les cultures, les conjonctures agricoles et les productions.

La surveillance et le contrôle tiennent compte des produits et des circuits de distribution. La manière d'agir sur les deux axes est indiquée aux acteurs sur le terrain.

II- 3.2 Selon le niveau du circuit commercial

a) Au niveau de l'importation.

Un contrôle systématique, conformément à la circulaire du 2.5.1996 relative au contrôle de la qualité à l'importation par :

- La vérification de la documentation qui accompagne la marchandise ;
- La visite effective et la vérification physique du produit et de son étiquetage :
- Un échantillonnage selon une analyse du risque lié aux antécédents de l'importateur,la pertinence des documents, le résultat du contrôle physique etc.

b) Au niveau de la production, formulation et conditionnement.

Visites hebdomadaires des unités et surveillance des :

- Conditions générales d'approvisionnement, de production, d'entreposage et de distribution;

- Mesures mises en place par l'entreprise pour garantir la qualité des produits, notamment l'auto-contrôle et la surveillance des machines de remplissage;
- Vérification des poids et des étiquetages des produits finis;
- Prélèvements d'échantillons de sondage ou de confirmation de doute sur les produits;

c) Au niveau du commerce

Des contrôles réguliers au niveau des points de vente, qui consistent en :

- La vérification de la conformité des produits à la réglementation nationale en vigueur
- Des prélèvements d'échantillons de sondage; la saisie des produits interdits à la vente.

II- 3.3 Selon la nature de l'intrant agricole

a) Les pesticides

- Retrait du marché de tout pesticide non homologué au Maroc, falsifié ou périmé;
- Vérification des teneurs en matières actives notamment des pesticides de grande utilisation destinés aux céréales, agrumes, arbres fruitiers, cultures industrielles, cultures maraîchères, cucurbitacées, fraisiers, floriculture etc.
- Vérification minutieuse de l'étiquetage qui doit comporter la dénomination de vente, la teneur en matière active, la dose et le mode d'emploi, le numéro d'homologation, les précautions d'emploi , l'antidote, les couleurs et dessins de danger ou de toxicité;
- Contrôle de l'ensemble des spécialités phytosanitaires tout au long de l'année, selon les périodes d'utilisation ; nématicides, herbicides, fongicides, insecticides, etc ;
- Destruction des emballages vides qui peuvent être réutilisés pour contenir des produits alimentaires.
- Interdiction de l'ouverture des emballages et de la vente au poids ou à la cuillère dans des souks
- Transport et stockage dans des containers et locaux sans communication avec les denrées alimentaires.

b) Les engrais

- Contrôle de l'emballage et de l'étiquetage: Identification précise du produit et du conditionneur ou l'importateur et de la provenance ;
- Contrôle à l'importation conformément à la circulaire du 02/05/1996 ;
- Surveillance tout le long de l'année et action tenant compte de l'importance et de la période d'utilisation de chaque type d'engrais.

c) Les semences

- Les semences et les plants certifiés ne peuvent être commercialisés que par des organismes agréés par le Ministère de l'Agriculture ;
- Les semences importées doivent porter un label de certification selon le système OCDE et répondre aux normes de la CEE ou être de la catégorie standard pour les semences de légumes ;
- Les emballages doivent être entièrement clos par un système de fermeture plombée, renfermant un certificat de contrôle et munis d'une étiquette indiquant le nom et l'adresse du vendeur, le nom de la variété, l'origine, l'année de production, le produit de traitement, etc,
- Le prélèvement d'échantillons permet de s'assurer de la faculté germinative, de la pureté spécifique, de l'absence des impuretés ;
- Le contrôle porte aussi les semences certifiées, vendues sous la qualification "bon à Semer".
- L'analyse du laboratoire permet de vérifier la conformité aux critères fixés pour cette catégorie de semences.

Commentaires :

III. LES RESULTATS OBTENUS

- Les actions antérieures à 1997 n'étant pas ciblées, le taux de non conformité pour les semences est inférieur à la période postérieure, celui des pesticides est identique ;
- L'effort de contrôle et d'analyse porté sur les pesticides avant 1997 est mieux reparti entre les semences, engrais et pesticides depuis 1997 ;
- L'effort redépoyé sur les engrais et les semences a permis de s'intéresser à une gamme plus large de ces produits utilisés tout le long de l'année et pour l'ensemble des cultures et non seulement ceux utilisés notamment en céréaliculture .

Commentaires :

- Les actions ciblées et conduites suite à la mise en place de la circulaire ministrielle ont révélé la première année des taux de non conformité élevés en matière de semences et pesticides.
- L'identification et le démasquage des fraudeurs des pesticides dès la campagne 1997/98 a permis de réduire significativement le nombre des échantillons et les frais d'analyses qui sont chères pour ces produits.
- Des pratiques malhonnêtes de certains conditionneurs de semences standards de légumes (reconditionnement de semences périmées) ont été découvertes les années 1997/98 et 1998/99.

INTRANT AGRICOLE	Semences		Engrais		Pesticides	
A N N E E S	92/96	97/01	92/96	97/01	92/96	97/01
Nombre de prélèvement	777	850	1271	1067	4189	1633
Nombre de prélèvement Non conforme	56	78	122	65	309	116
% de non-conformité	7.2	9.2	9.6	4.1	7.4	7.4

Tableau 1: Comparaison des périodes 1992 à 1996 et 1997 à 2001

Intrants Agricoles	Semences				Engrais				Pesticides			
Années	97/98	98/99	99/00	00/01	97/98	98/99	99/00	00/01	97/98	98/99	99/00	00/01
Nombre de prélèvements	270	243	169	168	392	435	364	416	664	551	229	189
Prél.non conforme	37	26	8	7	22	18	11	14	77	22	11	6
% non-conformité	13,7	10,7	4,7	4 ,1	5,6	4,13	3,02	3,3	11,6	4	4,8	3,2
Constat direct	45	52	27	6	33	11	12	1	29	50	1	2

Tableau 2 : Evaluation des résultats depuis la mise en place du plan de surveillance

- Les interventions en force lors des premières campagnes ont permis de réduire sensiblement les infractions en matière de poids, d'étiquetage et d'ouverture des emballages des pesticides.
- Les prises d'échantillons sur les engrais sont maintenues au même niveau, le taux de non conformité déjà faible au début, continue de baisser.
- Les principales anomalies relevées par les analyses des laboratoires sont : 1° une faculté germinative faible de semences; 2° un pourcentage en éléments fertilisants inférieur au taux déclaré; 3° une concentration des pesticides en matière active inférieure.

IV. CONCLUSIONS

Globalement, les résultats des investigations menées au cours des quatre dernières campagnes, n'ont pas révélé de problèmes majeurs de qualité. Les non conformités se rapportent dans la majorité des cas à un écart très limité par rapport aux normes en vigueur.

Seuls quelques cas sur les pesticides et encore moins sur les semences ont constitué la première année de véritables fraudes manifestes où la volonté délibérée de falsifier les produits a été établie.

Les campagnes ont été l'occasion d'établir un diagnostic assez précis sur la qualité globale des intrants agricoles commercialisés, ce qui a permis de prendre conscience que les nombreux problèmes que les différents partenaires intervenant dans le secteur agricole mettaient automatiquement sur les compte de la qualité des intrants agricoles n'étaient en fait que le résultat d'une utilisation non rationnelle de ces produits.

Les interventions réfléchies, programmées et ciblées entreprises ont permis de mettre fin aux actions néfastes des fraudeurs, de susciter la vigilance des négligeants, et d'encourager les consciencieux.

Une nouvelle réglementation au sujet des produits phytosanitaires est mise en place en 1999 pour organiser les métiers du secteur et pour assurer la sécurité dans l'utilisation. La réglementation relative aux engrais date de 1942 et nécessite une mise au niveau de toute la modernisation qu'a connu et connaîtra l'agriculture marocaine.